



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## produits manufacturés

Question au Gouvernement n° 2271

### Texte de la question

#### CRISTALLERIE D'ARQUES ET POLITIQUE INDUSTRIELLE

M. le président. La parole est à M. Michel Lefait, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Michel Lefait. Monsieur le Premier ministre, quand vous saisissez-vous du dossier économique brûlant de la région de Saint-Omer ? En dix ans, l'entreprise familiale ARC International, bien connue sous le nom de Cristallerie d'Arques, leader mondial de la verrerie de table, a vu ses effectifs passer de 12 000 à moins de 6 000, et l'hémorragie du site historique du Pas-de-Calais devrait encore se poursuivre.

Jeudi dernier, la direction de l'entreprise a en effet annoncé un plan massif de licenciement : 1 000 salariés de plus vont perdre leur travail.

Devant cette situation dramatique, je vous ai remis en mains propres il y a un mois, une lettre dans laquelle mes collègues Jean-Claude Leroy, Jean-Pierre Decool et moi-même vous demandions d'urgence un rendez-vous.

Bien que cette demande ait été réitérée de nombreuses fois, nous n'avons obtenu aucune réponse des ministères concernés.

M. Maxime Gremetz. Scandaleux !

M. Michel Lefait. C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, je vous demande : que faites-vous sur ce dossier ?

M. Maxime Gremetz. Rien !

M. Michel Lefait. Que faites-vous devant la difficulté que rencontre notre industrie ?

M. Patrick Roy. Rien !

M. Michel Lefait. Depuis 2002, la France a perdu plus de 500 000 emplois et 12 % de ses effectifs dans le domaine industriel, décrochant gravement par rapport à l'Allemagne. Que faites-vous devant ce constat d'urgence industrielle ?

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Rien !

M. Michel Lefait. Quelle est votre vision ? Votre stratégie ? Votre plan pour l'industrie ? Que comptez-vous faire pour sauver ARC International ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de l'industrie.

M. Christian Estrosi, *ministre chargé de l'industrie*. Monsieur le député, la Cristallerie d'Arques, implantée dans le Nord-Pas-de-Calais depuis le XIXe siècle, est un fleuron du *made in France*, pour lequel nous engageons de toutes nos forces. Je rappelle simplement qu'entre 2008 et 2009, le chiffre d'affaires a chuté, du fait de la crise, de près de 25 %.

Le jeudi 20 mai, l'entreprise a décidé un départ volontaire de 962 personnes sur un effectif de 6 900 salariés et de compléter leur plan de revitalisation, en plus des 200 millions d'euros déjà investis depuis 2005 pour renforcer la compétitivité de l'entreprise.

Je vous confirme donc les éléments suivants : des départs volontaires pour 2010, une revitalisation venant s'ajouter aux 8 millions d'euros qui ont déjà permis de créer 1 600 emplois dans le bassin d'emploi depuis 2004, et une écoute du Premier ministre, puisque, suite à votre demande commune avec Jean-Pierre Decool, vous serez reçus demain à Matignon ("*Ah !*" *sur les bancs du groupe SRC*) par des membres du cabinet du Premier ministre et de mon cabinet.

Vous nous demandez ce que nous faisons pour l'industrie française ? C'est simple : nous avons réuni les états

général de l'industrie, pris vingt-trois mesures, décidé la restructuration des filières pour que le " produire en France " soit une réalité, désigné notamment un médiateur à la sous-traitance et nommé un " ambassadeur de l'industrie " chargé de veiller à ce que l'harmonisation des règles européennes nous rende plus compétitifs sur la scène internationale. Oui, nous agissons, là où, malheureusement, vous êtes restés laxistes trop longtemps !

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lefait](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2271

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** Industrie

**Ministère attributaire :** Industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 mai 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 mai 2010